

OUI aux inspections-conseils

NON aux inspections-sanctions

Halte à la destruction des carrières et des personnels

Nos organisations syndicales ont été contactées ces derniers mois par des collègues dont la carrière s'était déroulée sans embûches jusqu'à leur dernière inspection. Elles leur apportent tout leur soutien et dénoncent les conditions dans lesquelles ont lieu ces inspections assorties de rapports qui ne reflètent ni leur travail ni leur sérieux.

Nous constatons notamment plusieurs éléments contestables :

- une prise en compte insuffisante des conditions de l'inspection : le niveau de la classe, l'heure et la date à laquelle a lieu l'inspection, la lourdeur des effectifs ;
- une sous-estimation de l'investissement des collègues dans l'établissement et sur l'ensemble de la carrière : le parcours professionnel, les projets pédagogiques mis en place, le déroulement de carrière ;
- une survalorisation de l'activité de l'enseignant en dehors de la classe ;
- la vacuité de certains rapports d'inspection : absence de propositions claires de formation, d'aide et de conseils ;
- le refus de la diversité des approches pédagogiques et des aides aux élèves aux parcours plus ou moins difficiles.

Cette remise en cause, sans réelle écoute, de leurs compétences plonge les collègues dans le désarroi et la souffrance. Ce sentiment est aggravé par un contexte d'individualisation des carrières où les solidarités sont mises à mal et la solitude l'emporte au détriment du collectif. Dans ce contexte, le repli sur soi, le mal-être et la culpabilité s'installent. La vie professionnelle peut devenir insupportable et destructrice.

Cette situation n'est pas acceptable !

Le SNES-FSU, le SNEP-FSU, le SNUEP-FSU, la CGT Educ'action et le SN-FO-LC revendiquent :

- une évaluation fondée sur l'écoute, le dialogue, l'accompagnement et le respect des personnels,
- la prise en compte de l'ensemble de la carrière et pas uniquement de l'instantané professionnel,
- des inspections régulières basées sur l'aide et le conseil plutôt que sur des critiques non argumentées,
- le maintien d'une double évaluation à la fois par les IPR et les chefs d'établissement,
- un avancement unique au rythme le plus favorable comme c'est le cas pour les IPR,
- le retour à une formation initiale de qualité et à une formation continue digne de ce nom,
- une revalorisation des conditions de travail.

**Si vous êtes concerné(e) ou avez été concerné(e),
ne restez pas isolé(e), contactez-nous !**